

# Indicateurs

## Effectifs de l'URSSAF

Sont exclus de l'effectifs les :

- Dispositifs de politique publique (S21.G00.40.008) suivants :
  - CUI (21, 41, 42)
  - Contrat de professionnalisation (61)
  - Contrat d'apprentissage (64, 65, 81)
- Natures de contrat suivantes (S21.G00.40.007) :
  - Fonctionnaire détachés (20, 21)
  - Stagiaires (29)
  - Contrat d'appui (32)
  - Contrat d'emploi pénitentiaire (53, 54)
  - Contrat de soutien (70)
  - Mandats (80, 81)
  - Service civique (89)
  - Autre nature de contrats (90) dont le dispositif de politique publique (S21.G00.40.007) est Période de mise en situation en milieu professionnel (93)
- Les CDD (S21.G00.40.007 = 02, 10 ou 92) dont le motif de recours est un remplacement (S21.G00.40.021 = 01, 07, 08 ou 12)

$$Eff = Eff\ total - \left( \begin{array}{l} \text{Dispositifs} = \{CUI, \text{Contrat Pro}, \text{Contrat Apprentissage}\} \\ \text{Natures} = \{FP\ \text{détaché}, \text{Stagiaires}, \text{Appui}, \text{Soutient}, \text{Mandats}, \text{Service civique}\} \\ \text{Autres nature de contrat de mise en situation pro} \\ \text{CDD dont le motif de recours est un remplacement} \end{array} \right)$$

$$Eff = Eff\ total - \left( \begin{array}{l} S21.G00.40.008 = \{21, 41, 42, 61, 64, 65, 81\} \\ S21.G00.40.007 = \{20, 21, 29, 32, 53, 54, 70, 80, 81, 89\} \\ (S21.G00.40.007 = 90) \text{ ET } (S21.G00.40.007 = 93) \\ (S21.G00.40.007 = \{02, 10, 92\}) \text{ ET } (S21.G00.40.021 = \{01, 07, 08, 12\}) \end{array} \right)$$

Pour les effectifs retenus on calcul l'ETP :

$$ETP = \begin{cases} 1 \text{ si } \left( \begin{array}{l} \text{Modalité temps de travail} = \text{Temps plein} \\ \text{Unité de mesure} \neq \{\text{forfait jours, non concerné}\} \\ \text{Nature} = \text{mandat social} \\ \text{Quotité de travail} = 0 \\ \text{Quotité de référence} = 0 \end{array} \right) \\ \text{sinon } \frac{\text{«Quotité de travail» (S21.G00.40.013)}}{\text{«Quotité de référence» (S21.G00.40.012)}} \end{cases} \quad ETP = \begin{cases} 1 \text{ si } \left( \begin{array}{l} S21.G00.40.014 = 10 \\ S21.G00.40.011 \neq \{10,12,21\} \\ S21.G00.40.007 = 80 \\ S21.G00.40.013 = 0 \\ S21.G00.40.012 = 0 \end{array} \right) \\ \text{sinon } \frac{\text{«Quotité de travail» (S21.G00.40.013)}}{\text{«Quotité de référence» (S21.G00.40.012)}} \end{cases}$$

## EMM Effectif Moyen Mensuel

•

Le compteur / Evolution des 12 derniers mois :

EMM = ETP x (Durée du contrat sur le mois / Nombre de jours du mois)

$$EMM = ETP \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

•

Répartition par âge :

- Les tranches d'âges (basé sur la date de naissance S21.G00.30.006) sont :
  - < 20 ans
  - entre 20 ans et 29 ans
  - entre 30 ans et 39 ans
  - entre 40 ans et 49 ans
  - entre 50 ans et 59 ans
  - entre 60 ans et 64 ans
  - > 65 ans

EMM (par tranche d'âge) = ETP (par tranche d'âge) x (Durée du contrat sur le mois / Nombre de jours du mois)

$$EMM_{[\text{Tranche âge}]} = ETP_{[S21.G00.30.006]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours du mois}}$$

•

Répartition par sexe :

- Le sexe est issu de la zone S21.G00.30.005

$$EMM_{[Sexe]} = ETP_{[S21.G00.30.005]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

- Répartition par ancienneté:

- Les tranches d'ancienneté (basé sur la date de naissance S21.G00.86.003) sont :
  - < 1 an
  - entre 1 an et 4 ans
  - entre 5 ans et 9 ans
  - entre 10 ans et 14 ans
  - entre 15 ans et 19 ans
  - entre 20 ans et 25 ans
  - > 25 ans

$$EMM_{[Tranche\ ancienneté]} = ETP_{[S21.G00.86.003]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

- Répartition par âge et par sexe :

$$EMM_{\left[ \begin{array}{c} \text{Tranche âge} \\ \text{sexe} \end{array} \right]} = ETP_{\left[ \begin{array}{c} S21.G00.30.006 \\ S21.G00.30.005 \end{array} \right]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

- Répartition par ancienneté et par sexe :

$$EMM_{\left[ \begin{array}{c} \text{Tranche ancienneté} \\ \text{sexe} \end{array} \right]} = ETP_{\left[ \begin{array}{c} S21.G00.86.003 \\ S21.G00.30.005 \end{array} \right]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

- Répartition par modalité du temps de travail :

$$EMM_{[Temps\ de\ travail]} = ETP_{[S21.G00.40.014]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

- Répartition par statut conventionnel :

$$EMM_{[Statut\ conventionnel]} = ETP_{[S21.G00.40.002]} \times \frac{\text{Durée du contrat sur le mois}}{\text{Nombre de jours de mois}}$$

Répartition par nature de contrat :

$$EMM_{[Nature\ contrat]} = ETP_{[S21.G00.40.007]} \times \frac{Durée\ du\ contrat\ sur\ le\ mois}{Nombre\ de\ jours\ de\ mois}$$

•

Répartition par tranche de rémunération :

◦ Les groupe de tranches de rémunération (basé sur S21.G00.51.013) sont :

- < 1100€
- entre 1000€ et 1499€
- entre 1500€ et 1999€
- >= 2000€

$$Rémuneration = \sum_{S21.G00.51.011="01"} S21.G00.51.013$$

$$EMM_{[Tranche\ rémunération]} = ETP_{[S21.G00.51.013]} \times \frac{Durée\ du\ contrat\ sur\ le\ mois}{Nombre\ de\ jours\ de\ mois}$$

## EMA Effectif Moyen Annuel

•

---

Revision #4

Created 27 June 2025 09:20:43

Updated 2 July 2025 11:55:34